

Conseil communal Aigle



Aigle, le 07.11.2022

AU CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

**Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis
No 2022-11 relatif à**

Rapport-préavis municipal n°2022-11 du 12 septembre 2022 relatif à la réponse à la motion transformée en postulat de M. Bernard Borel au nom du groupe Alternatives-les Verts : « Pour une transition à la culture sans agrochimiques sur les parcelles viticoles et agricoles communales »

Commission composée de :

Président : Cyril ZOLLER (ALT)
Membres : Didier BADAN (UDC)
Bernard BOREL (VERT)
Jean-François CROSET (EA)
Alexandre FAVRE (PLR)
Raphaël HONKOU (PSA)
Marc TAVERNEY (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie 1 fois, le 12 octobre 2022, à la salle Chevron, en présence de M. le Municipal Stéphane Montangero

1. Préambule

Mr Montangero commente et explique le rapport préavis, il rappelle que l'essentiel est une question de dialogue entre les différents exploitants. Des contacts réguliers sont pris avec les exploitants pour discuter de l'évolution des exploitations. La Municipalité est consciente de l'évolution des mentalités et de la demande en rapport avec cette évolution.

2. Discussion

Le postulant propose à la Municipalité de réfléchir à la transformation des zones agricoles en zones industrielles. Il explique qu'il espérait un peu plus, mais il retient surtout le positif, c'est-à-dire que la Municipalité est entrée en matière et à bien pris en compte la position du postulant. Il rappelle aussi que son objectif est d'échanger avec les exploitants et pas d'aller contre, il accepte la réponse de la Municipalité.

Pour aller de l'avant et être constructif, il propose une série de vœux qui seront discutée en fin de séance. Il reconnaît qu'il est plus important de faire des efforts que d'avoir le label. Les membres de la commission soutiennent et saluent cet état d'esprit, et se rallient à ses visions constructives.

Le postulant pense que la Municipalité doit donner des critères d'exploitation, mais il souhaite vraiment que ce ne soit pas un frein à l'évolution désirée. Il comprend que les parcelles plus adaptées à l'évolution pourraient être les premières travaillées de cette manière

Un membre de la commission remercie ce pragmatisme, souligne que certaines parcelles sont effectivement plus compliquées à exploiter pour des questions de terrains, de pentes, de zones. Il souligne que la commune peut effectivement être instigatrice de certaines collaborations en fonction des volontés d'évolution.

Il pose aussi la question du bilan carbone, certains membres discutent qu'il faudrait rajouter peut-être une mention ou référence au bilan carbone d'une exploitation, par exemple pour les exploitations labelisées bio. La commission ne s'engage pas plus sur ce sujet.

Un membre rappelle que certaines problématiques sont aussi fédérales et donc hors de notre pouvoir

Un autre membre demande quels moyens pourraient être mis en oeuvre pour inciter les exploitants ? La Municipalité répond que la commune pourrait imposer mais que ce n'est pas sa volonté.

Un commissaire du secteur d'activité viticole explique la différence de coût d'exploitation pour les vignerons tâcherons, avec le surplus de travail et de matériel. Il explique sa problématique entre les différences d'exploitation par rapport à la situation de la parcelle, à nouveau, suivant les pentes, les zones, les accès.

Il souligne que le monde viti-vinicole est pour l'évolution et le fait de se passer des produits, mais souligne encore la problématique des surfaces, du bilan carbone et des

coûts, il est demandé si la commune a des chiffres précis ? Les réponses aux diverses questions viendront à la fin de ce rapport.

Dans la discussion, il est dit que commercialement, les gens cherchent des produits sans produits de synthèse, le label n'est pas une référence en soi mais une mention importante de la façon de travailler la vigne est importante

Un commissaire mentionne le chiffre d'un supplément de charge d'exploitation de 1frs le m2, environ, pour travailler en bio. Un commissaire rappelle qu'il pourrait y avoir une baisse de rendement sur les exploitations communales et donc peut-être dans les comptes communaux. La problématique de la vigne bio est aussi une question de feuillage et donc de dégrapage. Il faut sans doute tabler sur une baisse de production d'environ 10% en travaillant "bio".

Un commissaire s'exprime sur l'intitulé du postulat et rappelle que le bio peut aussi être considéré comme de l'agrochimie. Il soulève également la problématique des jardins familiaux et de la piscine d'Aigle, il est demandé des précisions à la Municipalité (CF plus bas). Le Municipal rappelle que les employés communaux ont été formé à une exploitation durable des espaces verts, il s'engage à transmettre ce qui est demandé aux employés communaux.

Il propose un vœux de la commission : que les jardins familiaux soient soumis à une charte d'exploitation durable

Un commissaire souligne qu'en page 3 il y a une erreur, il n'y a pas une période d'exploitation de 5 ans. Le Municipal va regarder. D'ailleurs, dans le préavis, il est mentionné que l'échéance est à 2023, il faudra négocier pour 2024. Le même commissaire souligne que dans le rapport il est mentionné qu'il y a 20 producteurs non-bio, qui sont-ils ?

Dans la discussion, il est mentionné que d'après un agriculteur bio qui a été approché, il semble que l'agriculture bio est moins compliquée que la viticulture bio.

Un membre de la commission aimerait qu'on intègre la réflexion du nettoyage du matériel d'exploitation, il lui est répondu qu'il existe des systèmes communs de lavage. Ce point ne demande pas plus d'entrée en matière, il est donc laissé en suspens.

Le postulant souhaite qu'on aborde le point agriculture, il propose que la parcelle 1162 soit peut-être imaginée en projet pilote. La commission semble dire que ce n'est pas possible car c'est un bail à ferme, qui laisse l'exploitant faire pousser ce qu'il veut, mais comme c'est de l'herbe, ça ne semble pas utile.

Un commissaire souligne que si on veut inciter les exploitants locataires, il serait bien que la commune propriétaire montre l'exemple au maximum. Un autre relève que dans la discussion il semble y avoir un compromis général qui tend à suivre le rapport-préavis de la Municipalité.

Le Municipal comprend la volonté général et l'entend, mais il ne voit pas pourquoi on doit absolument être irréprochable, montrer l'exemple oui, mais rien n'empêche d'avancer en dialoguant.

Enfin, un commissaire demande si les vigneronns tâcherons sont labellisé viti-plus et si les agriculteurs ont le label IP-Suisse, le Municipal va répondre à la commission.

3. Réponse de la Municipapilité

1. Est-ce que tous les vigneronns tâcherons sont labellisés « vitiplus » ? OUI
2. Est-ce que tous les exploitants agricoles sont labellisés IP ? NON
3. Quelle est la durée minimale des contrats (agricoles / viticoles) ? 6 ans
4. Quels produits sont utilisés par le personnel communal pour le gazon de la piscine ?
La commune ne traite plus le gazon de la piscine avec le personnel communal. Ceci a impliqué l'apparitions de trèfle, malgré la tonte régulière. De ce fait les responsables de la piscine avaient contacté les services communaux et la Municipalité pour faire un traitement qui avait été accepté par la Municipalité et adjugé à l'entreprise Swiss Green, qui est le prestataire pour l'entretien des terrains de foot. Leur problème était les abeilles et les piqures. Pour les produits utilisés, la Municipalité ne peut répondre, mais elle a demandé des informations au prestataire.
5. Est-il exact que ces produits sont suffisamment toxiques pour demander aux gens de partir ? Voir plus-haut
6. Quel est le montant reçu pour la vente de raisin en vrac ?

- | 2017 : CHF 464'298.75
- | 2018 : CHF 508'560.80
- | 2019 : CHF 466'220.15
- | 2020 : CHF 305'791.30
- | 2021 : CHF 267'002.25

4. Voeux

1. Pour aller de l'avant avec le moins de contraintes possibles, la commission souhaite que soit priorisé des actions concrètes et effectives qui tend vers une culture respectant le cahier des charges de l'agriculture biologique sur les parcelles de la

communes, plutôt que la recherche du label BIO

2. Dans tous les cas, la commission propose de commencer les actions dans les parcelles qui s'y prêtent le plus, tout en entamant la réflexion pour les autres
3. La commission souhaite que dans l'ensemble des réflexions concernant la gestion future de ses parcelles viticoles et agricoles, la commune intègre l'évaluation du bilan carbone
4. Que les jardins familiaux soient soumis à une charte d'exploitation durable

Conclusion

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

* Vu le préavis no 2022-11 du 12 septembre 2022

* Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet

* Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. De prendre acte de la réponse à la motion transformée en postulat de M. Bernard Borel au nom du groupe Alternatives-les Verts : « Pour une transition à la culture sans agrochimiques sur les parcelles viticoles et agricoles communales »
2. De prendre acte du plan d'action de la Municipalité et de son déploiement en 3 points.

Votation : non spécifié

Pour la commission

Le rapporteur

Cyril ZOLLER (ALT)